QUE 448

Question présentée par le député :

M. Marc Falquet

Date de dépôt : 26 février 2016

Question écrite urgente

Chaos européen de l'asile : combien de personnes nous imposent-elles illégalement leur présence ? Et pour quel coût ?

La politique d'asile menée aujourd'hui en Europe permet aux bandes criminelles de passeurs d'inciter de plus en plus de personnes à migrer en Europe. La Suisse, destination privilégiée des requérants, accueille paradoxalement plus d'individus en provenance de pays où il n'y a pas de guerre. Pour ne rien arranger, la politique d'asile fédérale refuse d'appliquer le règlement de Dublin qui établit les critères et mécanismes de détermination dans le premier Etat membre responsable de l'examen d'une demande d'asile.

Du coup, la Suisse est envahie de migrants à qui on promet un accueil et une pension complète à vie, à la charge des contribuables.

Genève n'échappe pas à ces vagues migratoires intercontinentales sans précédent, qui ressemblent, il faut bien le dire, à des opérations stratégiques d'envergure parfaitement organisées pour déstabiliser l'Europe, favoriser l'anarchie, le chaos et développer le mécontentement des populations locales.

Rappelons que, en Suisse, la souveraineté appartient au peuple et que, sans souveraineté, il n'y a pas de liberté.

La population a la possibilité de prendre son destin en main, mais nos dirigeants semblent préférer suivre et subir les ordres venant de l'étranger, au détriment de notre population.

Selon la répartition prévue dans l'ordonnance 1 sur l'asile relative à la procédure, notre canton se voyait attribuer 5,6 % des requérants d'asile enregistrés dans les centres d'enregistrement ou dans les aéroports suisses. Ce chiffre est monté à 5,8 %.

QUE 448 2/2

La LAsi précise que les personnes dont la demande d'asile a fait l'objet d'une décision de non-entrée en matière (NEM) ou a été rejetée au centre d'enregistrement et de procédure ne sont pas attribuées à un canton.

Or, en pratique, nos structures d'accueil sont en partie occupées par des NEM, des NEM Dublin ou des requérants déboutés. Le problème de l'hébergement devient toujours plus aigu dans un canton où les logements vacants sont une denrée rare. Cependant, de nombreux primo-arrivants ont été directement logés dans des appartements gracieusement mis à disposition par l'Hospice général, alors que la population genevoise ne trouve plus de logements.

L'afflux massif et continu de migrants, comme le maintien de personnes qui devraient être renvoyées vers leur pays d'origine ou vers un autre Etat conformément au système Dublin, pèse sur des finances cantonales déjà obérées. La quote-part de l'aide sociale est très élevée chez les réfugiés reconnus et les requérants admis provisoirement alors que ces personnes auraient en fait le droit de travailler en Suisse. Chez les migrants érythréens, ils sont plus de 95 % à l'aide social! Cela ne change pas même après de nombreuses années de séjour en Suisse.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Combien de primo-arrivants ont été attribués à Genève en janvier et février 2016 ?
- 2. Combien de NEM et de requérants d'asile déboutés compte Genève en février 2016 ?
- 3. Combien de nouveaux NEM compte Genève en février 2016?
- 4. Combien de migrants (N, F, NEM ou déboutés de l'asile) sont logés par l'Hospice général au mois de février 2016 ?
- 5. Combien de NEM et de requérants d'asile frappés d'une décision de renvoi ont été expulsés de Genève en janvier et février 2016 ?
- 6. Combien de permis F ont été délivrés en janvier et février 2016 ?
- 7. Combien de permis B, C ou de passeports suisses ont été accordés en janvier 2016 à des migrants dont la demande d'asile avait été refusée précédemment ?
- 8. A combien s'est élevé en janvier 2016 le coût de la prise en charge par l'Hospice général des NEM et des requérants d'asile déboutés ?